



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2010

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix et le dix neuf mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Périgueux s'est réuni dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sur convocation du 11 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Michel MOYRAND, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint, M. LE VACON 3^{ème} adjoint, Mme REINHART 4^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme KARASSEFF, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, M. LINTIGNAC, Mme DELORD, Mme SANJUAN, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : M. LE GUAY 11^{ème} adjoint (mandataire Mme MOULENES), M. GELINEAU (mandataire M. BOUDY), Mme TYTGAT (mandataire M. MOUTAWAKKIL), M. GERAUD (mandataire M. LE VACON), M. REBOUL (mandataire Mme KARASSEFF), Mme LAFFARGUE (mandataire Mme REINHART), Mme MARCHAND (mandataire Mme LABAILS), Mlle BOUSSARIE (mandataire Mme ROUGIER), Mlle MANIOS (mandataire M. MATHIVET), Mme RAT-SOULLER (mandataire Mme SANJUAN),

Absents : M. MINGASSON, Mme PUJOLE, Mme LAURENT-SAUVAGE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Monsieur Hugues LINTIGNAC, conseiller municipal, est désigné comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

RAPPORT n°1 – Agence Régionale de Santé Aquitaine – Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Périgueux -Désignation d'un représentant (rapporteur M. le Maire)

Monsieur le Maire

Nous avons cinq points à l'ordre du jour, nous avons dû réunir ce conseil municipal pour une raison tout à fait particulière voire un peu exceptionnelle. Vous savez que la gouvernance des centres hospitaliers a été changée. Les nouvelles structures de gestion, directoire et de conception de surveillance, doivent être installées courant juin et la directrice régionale des affaires santé nous a demandé de désigner les représentants des collectivités locales avant le 15 mai. Nous avons un délai supplémentaire jusqu'à fin mai donc nous étions obligés de faire ce conseil municipal et nous aurons un prochain conseil municipal le 29 juin.

Le premier dossier concerne justement la désignation d'un représentant de notre collectivité au conseil de surveillance du centre hospitalier de Périgueux, je ne sais pas si vous souhaitez que je vous fasse lecture des textes de lois mais je pense que vous les connaissez, le maire de la commune, siège de l'établissement principal, est membre de droit ou son représentant et nous avons droit nous à un représentant supplémentaire. Je vous rappelle qu'avant nous avons quatre délégués et qu'aujourd'hui nous en aurons deux. Il y aura un représentant du Conseil Général qu'il n'y avait pas avant et il y aura deux représentants de la Communauté d'Agglomération. Je vous propose de désigner Monsieur Marc GELINEAU pour être membre de ce nouveau conseil de surveillance.

Monsieur CORNET

Monsieur le Maire, j'ai noté effectivement les différentes modifications qui font que nous avons une personne supplémentaire, je me doute de votre réponse, mais vous vous doutez de ma question : est-ce qu'un membre de l'opposition peut siéger au sein de cette nouvelle structure ?

Nous sommes sur un centre hospitalier avec des enjeux très importants pour demain, on l'a vu par voie de presse et peut-être un concert à deux voies serait bienvenue, c'est la raison pour laquelle j'aurai sollicité que le membre à désigner complémentaire puisse être éventuellement issu de votre opposition municipale. J'ai une question annexe, vous avez fait par un communiqué de presse le point sur la deuxième tranche de travaux du centre hospitalier, pouvez-vous donner quelques informations à votre conseil municipal, ça serait peut-être une bonne chose.

Monsieur le Maire

D'accord, je ferai avec plaisir si vous le voulez bien le point sur l'entretien que j'ai eu lundi avec la directrice en fin de conseil municipal.

Sur votre demande, vous savez, en définitive, cette nouvelle gouvernance nous prive en quelque sorte d'un certain nombre de délégués, nous en avons quatre, nous n'en avons plus que deux. Quand nous en avons quatre, j'avais reproduit un peu le schéma que mon prédécesseur avait produit lors de la désignation des conseillers municipaux en 2001 pour siéger au centre hospitalier. Alors, vous imaginez bien qu'aujourd'hui ayant un nombre inférieur de représentants, c'est difficile de vous donner satisfaction. D'autant qu'il y avait dans ce conseil d'administration des personnes qui avaient l'habitude de siéger, qui ont connaissance des dossiers, je pense à Josette NOUGUEZ et à Marc GELINEAU qui connaissent bien ces dossiers. Le conseil de surveillance a des missions un peu différentes, il n'a plus les mêmes compétences et l'une des compétences retirée au conseil de surveillance c'est bien entendu tout l'aspect budgétaire. Chacun sait que dans les organismes comme ceux-ci, l'acte majeur c'est le budget, comprendre déjà un budget comme celui de l'hôpital qui a un budget très important, très lourd, il y a eu des modifications sur les financements des hôpitaux très importants, c'est déjà complexe et donc je pense qu'en cours de mandat, il faut continuer sur la lancée et laisser parler la connaissance, les expériences, non pas que d'autres ne soient pas capable de l'acquérir et on propose que l'on continue sur notre lancée, en laissant malheureusement un certain nombre de nos collègues ne plus siéger dans cet organisme.

Le conseil municipal, par 30 voix pour et 6 abstentions, décide de désigner Monsieur Marc GELINEAU en tant que représentant de la commune au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Périgueux qui siègera aux côtés du maire de Périgueux ou de son représentant, membre de droit.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 2 – Aire de stationnement des autocaravanes – approbation du règlement intérieur (rapporteur M. DOSSET)

Monsieur DOSSET

Il ne vous a pas échappé que l'aire d'accueil des camping cars aménagée, 37 rue des Près, est désormais en service et qu'il convient d'en définir un règlement intérieur pour toutes ses modalités de fonctionnement. On vous a proposé en note de synthèse l'ensemble de ce règlement intérieur avec un premier article qui va plutôt déterminer les types de véhicule qui seront susceptibles d'être présents sur ce parc de stationnement, à savoir les auto caravanes et les camping cars. L'article 2, va traiter plus précisément du nombre de nuits que chaque camping cars aura la possibilité de passer sur cette aire de stationnement, c'est-à-dire 4 nuits, le stationnement est payant toute l'année. L'article 3 traite des problèmes de propreté, salubrité, services, à savoir dans les services une borne d'eau potable où

chaque camping car aura la possibilité de faire le plein d'eau potable, des vidanges également pour des cassettes chimiques, et également un espace pour les ordures ménagères.

L'article 4 détermine le poids maximum, le tonnage maximum que peut accueillir l'aire de stationnement au niveau des campings cars c'est-à-dire 3,5 tonnes.

L'article 5 détermine lui toutes les installations qui sont susceptibles là aussi d'être présente à côté du camping car c'est-à-dire pratiquement aucune à l'exception des auvents et encore ceux fixés au véhicule. L'article 6 concerne les branchements électriques qui ne sont pas autorisés, les articles 8 et 9 déterminent la responsabilité en cas d'accident et en terme d'assurance. L'article 10 détermine lui les règles de bon voisinage puisqu'on est à l'intérieur de la ville tout près de voisins, les autres articles concernent les animaux domestiques, les containers, la propreté etc.....Donc il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet de règlement intérieur qui va déterminer les règles de fonctionnement au sein du parc de stationnement de l'aire d'accueil des camping cars.

Monsieur CORNET

Peut être une précision, j'ai noté qu'effectivement le prix serait déterminé par le conseil municipal, mais il est toujours envisagé à 5 € ?

Monsieur DOSSET

Oui

Monsieur le Maire

Je vous rappelle qu'il était inclus dans la longue liste évidemment des tarifs que nous avons votés au mois de mars. Est-ce qu'il y a des objections ?

Monsieur CORNET

L'ensemble des réseaux sont-ils aujourd'hui réalisés notamment l'électricité parce qu'on m'indiquait qu'il y avait des problèmes avec des bornes électriques.

Monsieur le Maire

On n'a pas l'électricité puisque les camping-cars sont autoalimentés, nous n'avons pas mis l'électricité sur cet équipement et d'ailleurs on ne nous le demande pas particulièrement mais l'ensemble des autres dispositifs sont prêts. Il y a un point sur lequel on est en train de réfléchir, on a défini les modalités de prélèvements de la taxe de 5 €, aujourd'hui ce sont les agents municipaux qui la prélèvent, on n'exclut pas d'avoir peut-être un aménagement avec un horodateur solaire, comme cela se fait dans beaucoup d'endroits, pour faire payer ou alors d'avoir recours à un autre dispositif. Pour l'instant, on passe deux fois par jour et cela marche très bien.

Madame PERRAUD-DAUSSE

Je vois que les camping-cars ne sont plus sur les quais, il n'y a pas eu de difficulté pour les faire circuler ?

Monsieur le Maire

Vous savez, vous avez toujours quelques difficultés mais on y a été en douceur, on ne les a pas brutalisé, on ne leur a pas imposé d'y aller à une date fixe, on leur a conseillé d'y aller, certains ont eu quelques hésitations mais il y a un réseau de communication à l'intérieur du dispositif du camping-car qui marche très bien, je peux vous le garantir.

Aujourd'hui, on voit qu'il y a de moins en moins de camping-cars qui vont sur les quais, ce qui n'est pas plus mal et je peux vous dire que j'ai reçu quelques lettres de commentaires plutôt agréables sur cet aménagement et aussi de la part des automobilistes qui trouvent que c'est bien pour se garer maintenant qu'il y a moins de camping-cars.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement intérieur de l'aire de stationnement des autocaravanes.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 3 – Mise en place du programme de renouvellement urbain du Gour de l'Arche – Expropriation des terrains ECUYER – Offre de la commune (rapporteur M. BOURGEOIS)

Monsieur BOURGEOIS

Le 30 mars 2010, après enquête publique, le conseil municipal de Périgueux avait réaffirmé le caractère d'intérêt général du projet de renouvellement urbain du Gour de l'Arche et en particulier des aménagements à réaliser sur certains terrains appartenant à Monsieur Ecuyer pour une superficie d'environ de 10 hectares. Pour mémoire, il s'agit d'aménagements paysagers publics, un lotissement de 85 logements individuels semi collectif pour l'accession à la propriété des habitants du quartier et pour la mixité sociale, de l'aménagement de jardins familiaux, d'une pépinière maraîchère, de la construction d'une chaufferie bois pour alimenter un réseau de chaleur et éventuellement l'installation d'une ferme pédagogique. Le 24 avril 2010, Madame la Préfète de la Dordogne a déclaré cette opération d'utilité publique, il convient donc de notifier une offre aux propriétaires sachant que faute d'accord, ce sera au juge de l'expropriation de fixer le montant de l'indemnité. Cette estimation est établie par le service France Domaines pour une mutation de propriété dans le cadre d'une expropriation dans son avis du 4 décembre 2009. Pour mener à bien le programme de renouvellement urbain du Gour de l'Arche, il est donc proposé au conseil municipal conformément à l'estimation des domaines de fixer à 1 190 775 € le montant de l'indemnité à proposer à Monsieur Ecuyer.

Monsieur CORNET

Sans peut-être dévoiler des discussions internes, vous vous êtes rapproché de Monsieur Ecuyer, sait-on si cette nouvelle valeur emporterait son agrément ? Je vous sens sceptique.

Monsieur le Maire

Ecoutez, j'attends, je l'espère, on ne peut pas en dire beaucoup plus, très honnêtement je ne sais pas, je souhaite qu'il adhère à cette proposition, on va voir.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide, conformément à l'estimation des Domaines, de fixer à **1 190 775 euros** le montant de l'indemnité à proposer à Monsieur ECUYER, décomposé de la manière suivante :

Indemnité principale : 1 080 250 €

Parcelles situées en zone UE (AC 52p, 260p): 789 000 euros

Parcelles situées en zone UEi (AC 52p): 225 600 euros

Parcelles situées en zone NDi (AC 52p, 255, 260p): 65 650 euros

Indemnité accessoire : 2 500 €

Indemnité de réemploi : 108 025 €

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

**RAPPORT n° 4 – Restructuration de la rue de la République et de la place de l'Hôtel de Ville –
Demande de subventions (rapporteur M. BOURGEOIS)**

Monsieur BOURGEOIS

Cette rue de la République constitue en plein cœur de la partie commerçante du secteur sauvegardé l'accès et la déserte au marché et à la Halle du Coderc. Son aménagement actuel ne facilite pas l'arrêt de la clientèle de passage, trop de place laissé au stationnement, cela ne facilite pas bien sûr la circulation des piétons et cela ne permet pas actuellement les arrêts minutes devant les commerces. La partie du projet, qui a été étalé, est de réduire les voies de circulation pour élargissement conséquent des trottoirs, ainsi on créera des emplacements de stationnement minute et cela permettra aussi des manutentions brèves, cela améliorera l'agrément, l'esthétique, l'installation d'un éclairage moderne à basse consommation est prévue. Le montant des travaux est estimé à 551 000 € HT, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la réalisation des travaux de l'aménagement de la rue de la République et de la place de l'hôtel de ville, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours de tout organisme ou collectivité susceptible de participer aux financements de l'opération au taux le plus favorable pour la commune.

Monsieur le Maire

Des questions ?

Monsieur CORNET

Oui, Monsieur le Maire, une remarque et une question. Effectivement, lorsque vous m'avez indiqué et je vous en remercie qu'un conseil municipal risquait avoir lieu le 19 mai, il avait été surtout question de la partie hôpital et je vois quand même un dossier qui a été rajouté, qui est relativement important puisque c'est la restructuration de la rue de la République et de la place de l'Hôtel de ville.

En réalité, vous nous demandez deux choses, d'une part d'approuver la réalisation des travaux et enfin de vous autoriser à solliciter des subventions. Vous savez que nous nous opposons rarement aux demandes de subventions mais néanmoins en ce qui concerne le fait d'approuver la réalisation des travaux nous n'avons aucun croquis, nous n'avons aucune ébauche, aucune présentation n'a été faite au conseil municipal, aucune présentation n'a été faite dans les différentes commissions concernées, on nous propose un projet notamment avec des arrêts minute y compris sur la place de l'hôtel de ville, donc Monsieur le Maire, vous aurez une voiture qui devra faire un arrêt minute également, manifestement ...

Monsieur le Maire

Oui, je ne prends pas de chauffeur ...

Monsieur CORNET

De manière plus sérieuse, ce sujet est suffisamment important, avec des sommes qui sont suffisamment importantes, les travaux risquent de se dérouler en fin d'année ou au début d'année, je pense qu'on pourrait réserver cette question au conseil municipal du mois de juin afin d'avoir des documents nécessaires avec au moins des croquis et qu'on puisse effectivement prendre une délibération.

Monsieur le Maire

Ecoutez, j'accède à votre demande, ça ne me pose pas de problème particulier, on avait déjà évoqué ce dossier mais j'en conviens. Quand je vous ai appelé pour vous indiquer que nous avons un conseil

municipal un peu exceptionnel, je voulais ajouter quelques dossiers, les services m'ont demandé de rajouter celui-ci afin d'obtenir les subventions suffisamment tôt pour la rue de la République. Je veux bien le différer, cela nous retarde un peu pour l'obtention des subventions, autour d'un mois, après on rentre dans les vacances ... Mais je comprends votre demande, j'y accède bien volontiers, donc ce dossier vous sera représenté en commission et en conseil municipal.

Monsieur CORNET

Je vous en remercie.

A la demande de l'opposition, Monsieur le Maire accepte de retirer ce dossier de l'ordre du jour.

[> lire la délibération \(dans un nouveau PDF\)](#)

RAPPORT n° 5 – Contrat de ville 2007-2010 – Convention avec le Département pour les années 2009-2010 (rapporteur M. BOUDY)

Monsieur BOUDY

La ville de Périgueux a signé une convention avec le Département au titre du contrat de ville 2007-2010, ce contrat nous permet d'avoir une aide départementale qui ne peut excéder 50% de la dépense HT de chaque opération. L'aide du département s'établit sur 4 années à la somme de 640 288 € soit par an 160 072 €. Pour 2009 et 2010, le rapport vous présente la nature des travaux qui répondent aux critères d'attribution définis par le Département. Je ne vous les énumère pas, vous les avez dans le rapport, donc on vous demande d'adopter ce programme de travaux qui nous permettra de percevoir la somme de 320 144 € au titre 2009 et 2010 et d'autoriser Monsieur le Maire de signer l'avenant correspondant.

Madame SANJUAN

On n'est pas contre bien sûr, mais on voulait des précisions, je pensais que le contrat de ville avait disparu, il est toujours présent peut-être au niveau des demandes de subventions, il reste toujours avec cette en tête ? Dans l'aménagement d'aide aux concours et prestations, de quoi s'agit-il exactement ?

Monsieur le Maire

Pour répondre à votre première question, je crois que vous faites erreur, vous confondez le contrat de ville, que l'on a dans le cadre de la politique de la ville avec l'Etat, et le contrat de ville que l'on a avec le Conseil Général. Vous vous souvenez quand le président du Conseil Général est venu signer ce contrat nous a présenté en présence du maire et de vous-même je me souviens, vous étiez présente à ce conseil municipal, où pour 4 ans il a été décidé d'avoir une certaine dotation de la part du Conseil Général 640 000 € donc nous avons un droit de tirage, en quelque sorte, sur cette opération et maintenant il faut que l'on renouvelle la négociation pour avoir un nouveau contrat avec le Conseil Général et c'est ce que nous faisons bien entendu. Nous avons un peu plus que prévu, puisque normalement c'est 160 072 € par an de dotation de la part du Conseil Général, là nous avons un peu plus de 188 000 €, c'est parce que nous avons chevauché sur 2 années mais le volume global de la subvention ne changera pas.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de présenter, pour 2009 et 2010, le programme suivant répondant aux critères d'attribution définis par le Département, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat à intervenir à cet effet avec le Département :

Aménagement d'un dépôt « concours et prestations »

Montant de l'opération H.T. 645 003 €
Subvention du Conseil Général 188 428 €

Aires de jeux

Montant de l'opération H.T. 158 580 €
Subvention du Conseil Général 31 716 €

Pôle socioculturel intergénérationnel du quartier Saint-Georges

Montant de l'opération H.T. 480 000 €
Subvention du Conseil Général 100 000 €

~ ~ ~

Monsieur le Maire

Je vais vous donner comme vous l'avez souhaité le contenu de l'entretien que j'ai eu lundi matin à 9 heures avec Madame KLEIN qui est la directrice générale de l'agence régionale de santé. J'avais sollicité pour deux raisons essentiellement ce rendez-vous, d'abord parce qu'elle vient de rentrer en fonctions, de prendre ses responsabilités et que je n'avais pas vu, comme vous le savez, inscrit au programme « Hôpital 2012 » la deuxième tranche des travaux de l'hôpital.

Donc oublié, pas oublié, pourquoi Périgueux n'était pas inscrit ?

Donc j'avais voulu avoir un certain nombre d'éclaircissements sur la deuxième tranche, je vous rappelle que cette deuxième tranche concerne le bâtiment « A », le bâtiment le plus vieux de notre établissement et qui doit faire l'objet d'une profonde rénovation, le coût estimatif est de 92 000 000 € et donc ce sont des sommes très importantes.

J'ai appris par M. Médée que nous n'étions pas dans ce programme, ce qui m'a surpris, déçu, je vous le dis franchement et je me suis dit, mais est ce que nous avons été oublié, pourquoi nous n'y sommes pas ? Donc j'ai posé cette question à Mme KLEIN qui m'a répondu que le dossier n'était pas suffisamment « ficelé », suffisamment prêt, pour être inscrit au programme « Hôpital 2012 ». De plus, il fait l'objet d'une modification importante puisqu'il n'est plus question désormais de démolir et de reconstruire mais il est question de restaurer. Le coût de l'opération va être quand même sensiblement modifié à la baisse. Donc le dossier est à la finalisation et sera complet dans quelques semaines pour être présenté à la tranche complémentaire pour le plan « Hôpital 2012 ». Bien entendu, j'ai demandé à ce qu'il reçoive le meilleur accueil, Madame KLEIN m'a assuré de son soutien sur cette opération, elle m'a dit qu'il n'était pas concevable effectivement de voir une opération commencée et pas achevée et donc elle allait tout faire pour faire inscrire au programme national cette opération. Comme chacun sait, nous sommes dans des périodes un peu difficiles, l'argent se fait de plus en plus rare et les besoins dans le domaine sanitaire comme dans beaucoup de domaines sont importants, chacun le sait aussi, nous espérons être retenus au niveau national mais comme je sais qu'il y a parfois des éléments qui ne sont pas retenus, je lui ai demandé si d'aventure Périgueux n'était pas inscrit au plan complémentaire « Hôpital 2012 », ce qu'il adviendrait de notre hôpital ? Elle m'a assuré à ce moment là, ce n'est pas ce qu'elle souhaite, mais elle m'a assuré qu'elle trouverait les fonds nécessaires dans une dotation régionale pour faire en sorte que cette tranche puisse être financée, ce qui nous pose quand même un certain nombre de questions.

D'abord si nous sommes retenus au niveau national, à quel niveau allons-nous être accompagnés ? J'avais eu une discussion avec Monsieur GARCIA qui était le prédécesseur de Madame KLEIN, je lui avais demandé le financement sur les 92 000 000 €, puisque nous étions à hauteur de 60%, lui était plus sur un financement à 50%, donc aujourd'hui j'ai redemandé à ce que l'hôpital de Périgueux dans le cadre national soit accompagné à hauteur de 60% du montant global de l'enveloppe et si d'aventures on n'était pas retenu, et bien qu'il y est un même financement au niveau de l'enveloppe régionale, voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Madame KLEIN m'a assuré de tout son soutien qu'elle portait à l'hôpital de Périgueux. Ensuite nous avons évoqué quelques autres questions notamment sur la nouvelle gouvernance des centres

hospitaliers telle que nous venons de le voir et elle m'a redit l'importance qu'elle attachait à ce que nous délibérions maintenant.

Je lui ai quand même dit que dans les textes parus suite à la loi, les décrets d'application, il me paraissait qu'il y avait un manque au niveau des moyens qui vont être accordés au conseil de surveillance pour exercer leur mission. Notamment, il n'est pas prévu qu'il y ait des moyens alloués pour exercer une expertise, parce que c'est quand même très compliqué pour des gens qui ne sont pas du milieu pour avoir une vision très précise de la gestion des hôpitaux, de la gestion du budget. Elle m'a dit effectivement que cela serait utile qu'à un certain moment dans le cadre d'un mandat, puisque les mandats sont de 6 ans, qu'il y est à la demande du conseil de surveillance des temps d'expertise, des temps de contrôle et avec des moyens mais ce ne dépend pas d'elle, mais elle reconnaît qu'il y a un manque. Voilà les discussions que nous avons eues.

La séance est levée à 18h30.